

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - 9 janvier 2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Jusqu'à l'adoption du budget, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

RECENSEMENT 2012 : Le recensement aura lieu sur la commune du 19 janvier au 18 février. Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte. Le Conseil décide de fixer cette rémunération à 3.80 € par logement.

AVENANTS AU BAIL DE LA SUPERETTE : Le Conseil décide d'insérer au terme du bail un « droit de préférence » qui permettra à la commune, en cas de cession par le locataire du bail ou du fonds de commerce exploité dans les locaux loués, de bénéficier d'un droit de préférence. Monsieur le Maire explique également que le loyer de la supérette Vival semble élevé par rapport au loyer des autres bâtiments communaux. La commune ayant pour but de conserver un centre-bourg attractif et dynamique, il propose de diminuer le loyer commercial à 450 € HT par mois afin de préserver l'avenir de ce commerce.

M.I.L. : Les tarifs des repas facturés par le centre du Vignaud à la Communauté de Communes sont maintenus en 2012, soit 3.50 € pour un repas chaud ou un pique-nique, 0.40 € pour un goûter et 4 € pour un repas à thème. La convention de mise à disposition du personnel du Vignaud est maintenue en 2012 dans les mêmes conditions qu'en 2011.

TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES : Le programme « ACTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la transmission des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures. A compter de janvier 2012, ce programme s'enrichit de la télétransmission des actes budgétaires.

SYDEV - TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU : Le Conseil Municipal autorise le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 000 €.

SYDEV - CONVENTION DE MAINTENANCE 2011 : Le Conseil Municipal a approuvé la convention de maintenance 2012 avec le SyDEV prévoyant 3 visites d'entretien pour les 374 points lumineux de la commune. Le montant de la participation communale sera de 4 170.10 €. Concernant les dépannages, la participation de la commune sera établie sur la base d'un montant forfaitaire de 176.30 € par intervention.

TRANSPORT SCOLAIRE : La fin des marchés de transports scolaires à l'échéance de l'année scolaire 2012-2013 nécessite une nouvelle procédure de mise en concurrence qui sera lancée dans le 2^o semestre de l'année 2012. Le Conseil Général souhaite maintenir le partenariat actuel avec la commune qui permet d'offrir aux familles un service de proximité qui réponde au mieux aux attentes des usagers. Le Conseil décide de donner un avis favorable à la poursuite de ce partenariat.

ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS 2^e SEMESTRE 2011 : La convention de mise à disposition des équipements sportifs de Puyletard au District de Vendée de Football stipule que le District s'engage à prendre en charge les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage afférents à l'ensemble de ces équipements ainsi que l'entretien des pelouses, de l'environnement général et des plantations. Le Conseil Municipal décide de demander le remboursement de la somme de 123.37 € au District de Vendée de Football pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.